



Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles

Présentation

Le secteur des services à la personne désigne l'ensemble des activités destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne. Ils peuvent concerner les prestations aux personnes âgées, dépendantes, aux familles ou les services d'aide à la vie quotidienne.

Plusieurs métiers de l'aide à domicile sont régis par un cadre réglementaire qui demande aux professionnels d'être formés et diplômés. Notamment ceux liés à la petite enfance, mais aussi l'assistance aux personnes âgées et handicapées.

Le titre d'**Assistant(e) de Vie aux Familles** constitue un premier niveau de qualification dans ce champ du travail social. Il atteste des compétences requises pour exercer dans le secteur médico-social et / ou de la dépendance.

L'emploi d'**ADVF** s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Métier et compétences visées

Quelques mots clés : **INTERVENIR AU DOMICILE - AIDER - PRENDRE SOIN - CONTRIBUER AU BIEN ETRE DES PERSONNES - FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE**

L'**assistant(e) de vie aux familles (ADVF)** contribue au bien-être des personnes dépendantes, (personnes âgées, malades, personnes en situation de handicap ou jeunes enfants) au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Il permet ainsi un maintien au domicile.

L'**ADVF** réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène.

Il (elle) accompagne les personnes dépendantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (s'habiller, faire leur toilette, se déplacer, préparer les repas, faire les courses). Il (elle) les aide à préserver les relations et les activités sociales.

L'**ADVF** assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Dans l'exercice de ses activités, l'**ADVF** veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention.

L'**ADVF** peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile s'il s'est spécialisé en conséquence (Certificat complémentaire de Spécialisation Handicap).

Activités principales du TP ADVF :

- Entretien du logement et le linge d'un particulier.
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

A chaque activité principale du TPADVF correspond un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP).

Cursus

Rentrée : Mai 2021

Durée : 12 mois

Volume horaire : 455 h

Rythme : 1 à 2 jours par semaine en formation hors vacances scolaires et 3 à 4 jours chez l'employeur ou en stage selon la forme du parcours.

Tarifs

Formation continue
4450 €

Apprentissage

Tarifs en fonction de la branche professionnelle

Frais de dossier : 100 €

Contact

Responsable formation
Patricia ZUCCA

Informations
Emilie MADET

✉ emadet@collcoop.org
☎ 04 42 10 02 43

Coordination
Agnès LOUEDEC
✉ alouedec@collcoop.org





Publics

Ce parcours de formation s'adresse aux personnes qui souhaitent travailler dans le champ de la dépendance et du soutien à l'autonomie.

Type d'emplois accessibles une fois le titre obtenu :

Auxiliaire de vie auprès des personnes âgées - Agent à domicile/Garde à domicile - Garde d'enfants à domicile - Assistant ménager.

Contenu

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel divisé en 3 domaines de formation principaux :

CCP1 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier à son domicile (18 jours)

- Le cadre d'emploi, l'environnement professionnel, la posture professionnelle.
- La relation professionnelle adaptée à une prestation d'entretien à domicile.
- Les techniques nécessaires à l'entretien du logement et du linge du particulier.

CCP2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (26 jours)

- Le cadre d'emploi, l'environnement professionnel, la posture professionnelle.
- La relation professionnelle adaptée à l'accompagnement de la personne à domicile
- Les techniques et savoir être nécessaires à l'accompagnement de la personne à domicile.

CCP3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile (21 jours)

- Le cadre d'emploi, l'environnement professionnel, la posture professionnelle.
- La relation professionnelle adaptée à l'accompagnement de l'enfant à domicile et à ses parents.
- Les gestes, les techniques professionnels et savoir-être appropriés à l'accompagnement des enfants à leur domicile.

Cette formation peut être suivie en parcours de formation complet mais aussi en modules de formation. Cette construction modulaire permet la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience, permet à la personne de construire à son rythme son parcours de développement de compétences en suivant les modules progressivement.

Ces modules sont notifiés dans son « **passport compétences** », ouvert en entrée en formation, ce qui permet de tracer ce parcours individualisé et de l'inscrire dans une certification professionnelle.

Conditions d'accès

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être de nationalité française ou être titulaire d'un titre de séjour autorisant à travailler en France métropolitaine.
- Fournir une attestation sur l'honneur stipulant avoir un casier judiciaire vierge.
- Comprendre des consignes écrites et orales et avoir des acquis de base en calcul.

Procédure d'admission

- **Un dossier d'inscription à renseigner** : renseignements relatifs à l'identité du candidat, le cursus scolaire et de formation, les expériences professionnelles, le projet professionnel.
- **Un entretien de positionnement et d'évaluation des acquis** du potentiel de la personne permettant de définir et d'ajuster son parcours de formation. Tests écrits : maîtrise des 4 opérations, compréhension des consignes écrites et orales.
- **Un entretien d'admission** destiné à apprécier la connaissance qu'a le candidat de la profession, son aptitude relationnelle et sa motivation à l'exercice de la profession.

Recrutement

En continu

Date limite de dépôt de dossier :

17 Avril

Allègements

Déjà titulaire d'un diplôme ou titre de niv 3 (ex niv V)

Il existe des équivalences entre certains diplômes du secteur de l'action sociale.

Contactez nous

Certification

A l'issue du parcours continu de formation correspondant au CCP visé, ou au titre complet, les candidats sont évalués par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- Une mise en situation
- Un dossier professionnel
- Entretiens avec le jury

Voies d'accès

- Formation par apprentissage
- parcours métier complet.
- Formation continue parcours métier complet.
- Blocs de compétences ou modules de formation.
- VAE.

Plus d'infos

